



Dossier de **PRESSE**

Juin

2017



Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

DOSSIER DE PRESSE CCMSA

22 juin 2017

SOMMAIRE :

- **La MSA face aux défis de la gestion des crises agricoles**
Pages 4 à 9
- **La MSA : un défenseur légitime et un acteur incontournable des territoires ruraux**
Pages 9 à 13
- **Social : des réformes à engager avec des délais contraints et des moyens limités**
Pages 13 à 14

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

I. La MSA face aux défis de la gestion des crises agricoles

Son inquiétude face aux crises agricoles qui perdurent

La MSA subit de plein fouet la vague ininterrompue de crises (difficultés des éleveurs, des producteurs laitiers), sanitaires (grippe aviaire) et climatiques à répétition (inondations, récents épisodes de gels dans l'ensemble des vignobles français, sécheresse...) frappant la population agricole.

Conséquences :

- les revenus des agriculteurs et la pérennité de leurs exploitations sont fragilisés, voire précarisés
- les salariés des entreprises agricoles se retrouvent également dans des situations financières et humaines difficiles

Cet environnement de crise requiert une vigilance extrêmement forte sur le terrain. La mobilisation des équipes de la MSA ne se relâche pas. Les risques sont conséquents, avec des filières entières exposées et des milliers d'emplois, salariés et non-salariés menacés de disparition.

Repères :

La population active agricole : **1,2 million d'actifs** au régime agricole au 1^{er} janvier 2016, dont **495 539 non-salariés agricoles** (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et **686 044 salariés**.

Plusieurs indicateurs phares révèlent une situation difficile :

- ✓ Les revenus professionnels annuels moyens ont baissé de 31 % en 2 ans (de 14 000 € en 2013, on passe à 9 770€ en 2015)
- ✓ En 2015, 1/3 des agriculteurs* a gagné moins de 350€ par mois. La MSA craint que le seuil fatidique des **50%** d'agriculteurs ne soit franchi en 2016

*A noter : *1/3 des agriculteurs représente 174 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole*

- ✓ Le niveau élevé des **demandes de primes d'activité** est un autre marqueur significatif de l'ampleur d'une crise concernant aussi bien les non-salariés que les salariés agricoles. Ainsi, contre 153 000 dépôts de demandes de primes d'activité (salariés et non-salariés) recensés en juin 2016, la MSA en dénombre 254 000 au 2 juin 2017.

- **Prime d'activité (avril 2017) :**

96 050 foyers bénéficiaires (33 950 non-salariés agricoles et 62 100 salariés agricoles), soit 204 333 personnes couvertes

Montant moyen en prime d'activité en euros : 171€ par mois (dont 204 € pour les non-salariés agricoles et 152€ pour les salariés agricoles).

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

A noter : 61 % des bénéficiaires sont salariés, 39 % exploitants

- **RSA (avril 2017) :**

26 170 foyers bénéficiaires (9520 non-salariés agricoles et 16 650 salariés agricoles), soit 54 110 personnes couvertes

Montant moyen Rsa en euros : 430 € par mois (dont 399 € pour les non-salariés agricoles et 448 € pour les salariés agricoles).

- ✓ En 2016, le nombre de bénéficiaires de la **CMU-C** (137 814 personnes) a augmenté de 8,4% et celui des bénéficiaires de l'**Aide à la complémentaire santé (ACS)** (62 823 personnes) de 13,5%.

La réactivité et la capacité d'action de la MSA

Dans l'urgence, la MSA s'est mis en ordre de marche pour éviter les situations d'isolement et soutenir les familles en difficulté, en utilisant différents leviers : le report ou la prise en charge des cotisations, l'accès complet aux droits sociaux, la préoccupation du bien-être au travail et la prévention du risque suicidaire, l'accompagnement individuel et collectif.

Pour tenter d'enrayer la crise agricole, la MSA n'a pas failli à ses obligations, appliquant sans délai, les mesures gouvernementales adoptées.

Illustrations concrètes : information sur les aides destinées aux adhérents en difficulté avec le guide en ligne Pass'Agri, accompagnement individuel (pour faciliter l'accès aux droits (PA, RSA, CMU-C...), mise en place de reports de cotisations ou de l'aide au répit.

Face à ces crises agricoles à répétition, l'efficacité, sur le terrain, de l'action des caisses, grâce à l'implication de leurs élus, conseillers, travailleurs sociaux, médecins, techniciens et équipes de direction, est un atout stratégique.

Dans ce contexte, des caractéristiques de l'identité de la MSA, comme le guichet unique, le travail social (individuel et collectif), la pluridisciplinarité (conseillers en prévention, médecins, travailleurs sociaux, administratifs, élus) et un maillage territorial de proximité, revêtent une utilité et une résonance toutes particulières. Autres points forts de la MSA : l'exemplarité de l'écoute, la détection, du suivi et l'intérêt des actions de groupe.

Enfin, toutes les situations délicates qu'elle a gérées et accompagnées lui permettent de démontrer, une fois encore, son rôle d'acteur social de proximité et la mobilisation quotidienne de ses 24 000 élus.

Repères :

- En 2016, la MSA a appliqué les mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement. Ces mesures ont représenté **une baisse de 560 millions d'€ en allègements de charges sociales**

Rappel : Les arrêtés ministériels du 26 février et du 26 mai 2016 relatifs aux Pec (prises en charge) 2016 ont prévu des crédits à hauteur de 60 M€ correspondant à : une enveloppe de 55,7 M€ hors désendettement Corse dont 40 M€ pour le secteur de l'élevage, 5 M€ pour la filière fruits et légumes, 5 M€ pour la grippe aviaire et une enveloppe propre au désendettement social corse (4,3 M€).

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35

Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41

Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

- Aussi, le **montant des PEC** (prises en charge), effectuées en 2016 par la MSA, sur la base de ces arrêtés est de :
 - **56,34 M€** y compris désendettement corse pour 50 675 dossiers (hors Corse) et 99 dossiers (Corse)
 - et **55,68 M€** hors désendettement Corse
- Baisse, puis suppression, de l'assiette minimale Amexa
- Baisse du taux de cotisation Amexa
- Option N-1
- Report du paiement des cotisations légales et conventionnelles

Sa nouvelle convention d'objectif et de gestion 2016-2020 conforte le rôle essentiel de soutien de la MSA :

- Ainsi, de 2017 à 2020, elle prévoit une **enveloppe de 30 M€ de PEC par an et le maintien des fonds d'action sanitaire et sociale.**
- Au titre de 2017, une première **enveloppe de 15M€** vient d'être mise à disposition des caisses de MSA. Ce montant de 15 M€ sera réparti entre les caisses de MSA à la rentrée 2017.

La dimension sociale et humaine au cœur des préoccupations de la MSA

Confrontée au désarroi de ses assurés, la MSA s'attache à privilégier l'accompagnement social et humain en déployant trois types d'actions :

1. Le dispositif Aide au répit pour lutter contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel

Dans le prolongement des mesures du Pacte de consolidation de l'agriculture du 4 octobre 2016, la MSA, après en avoir informé l'ensemble de ses caisses en décembre dernier, a mis en place, dès février 2017, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler ». Celui-ci s'appuie sur une enveloppe exceptionnelle de 4 M€, débloquée par l'Etat pour les aides au remplacement, et financée, via son fonds national d'Action sociale (FNAS), pour les actions d'accompagnement.

Publics concernés : tous les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou burn-out

Moyen d'action : proposer un accompagnement social personnalisé et adapté à l'agriculteur pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de lui et de ses proches

A noter : L'épuisement professionnel ou burn-out se traduit par un état d'extrême fatigue à la fois émotionnelle, physique et psychique. Le processus de dégradation du rapport au travail est identifié au travers de trois critères : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail et la diminution de l'accomplissement personnel au travail

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
 Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
 Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Processus de sélection des dossiers :

- l'agriculteur en situation de burn-out présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social MSA,
- une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,
- le travailleur social construit avec l'exploitant un plan d'action, intégrant une action de répit,
- l'intervention d'un service de remplacement peut être financée (7 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours pour certains projets, avec un renouvellement possible selon les situations).

Dans ce cadre, l'accompagnement proposé peut également recourir ou se coupler à des dispositifs MSA existants : atelier de l'inclusion «Avenir en soi», atelier de l'inclusion «Séjour ensemble pour repartir», groupes de paroles, consultations psychologiques individuelles...

Repères :

- ✓ **Fin mai 2017, 600 personnes ont déjà bénéficié du dispositif pour 900 000 € d'aides au remplacement versées**
- ✓ Caisses de MSA actuellement les plus concernées par le dispositif : **MSA Midi-Pyrénées nord, MSA Alpes Vaucluse, MSA Armorique, MSA Ardèche Drôme-Loire, MSA Bourgogne, MSA Midi Pyrénées sud, MSA Alpes du nord**
- ✓ L'importance primordiale du travail de détection et de conviction mené, quotidiennement sur le terrain, par les travailleurs sociaux et les délégués MSA est à souligner
- ✓ La montée en charge de l'aide au répit est forcément progressive : nombre d'exploitants attendent la fin des travaux d'été pour partir
- ✓ Plus de 1000 nouveaux bénéficiaires potentiels détectés à ce jour (*cf estimations MSA-19 juin 2017*)

2. Ateliers de l'inclusion : miser sur la carte de l'accompagnement social

Les services d'action sanitaire et sociale des 35 MSA proposent **plus de 30 actions collectives d'accompagnement social** orientées « sur et vers l'emploi ».

Répondant à des besoins distincts, ces actions, conduites par les travailleurs sociaux, sont regroupées sous le dénominateur : «Ateliers de l'inclusion». Ces derniers incluent les sessions thématiques : Parcours confiance, Séjour Ensemble pour repartir, Coup de pouce connexion, L'avenir en soi et Atelier Prendre soin de sa santé.

Cibles prioritaires: les actifs (avec ou sans emploi) menacés de désinsertion sociale (risque de repli sur soi) et/ou professionnelle (risque d'inactivité) en raison de problèmes de santé, familiaux (divorce...), économiques, ou liés à l'emploi (licenciements...).

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Originalité des Ateliers de l'inclusion MSA :

- ✓ Chaque atelier propose un travail collectif, complémentaire de l'accompagnement individuel assuré par le travailleur social. Au sein d'un petit groupe, lors d'une session de durée limitée, chaque participant réfléchit et travaille à sa remobilisation et sa resocialisation. Retrouvant progressivement confiance en ses capacités, le bénéficiaire pourra identifier et valoriser ses ressources personnelles et élaborer un projet de changement (personnel, et/ou familial, et/ou professionnel).
- ✓ Chaque action recourt à des méthodes et des thèmes spécifiques pour élaborer des stratégies individuelles ou collectives. Buts poursuivis : permettre aux participants d'affronter, de manière plus autonome, les difficultés économiques, sociales ou de santé freinant leurs capacités à se maintenir ou à s'insérer dans l'activité. Ces démarches de remobilisation et d'accompagnement au changement se situent également en amont des prestations traditionnelles des principaux acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Agefiph).

Principaux objectifs professionnels des participants :

- ✓ renforcer ses capacités à évoluer ou faire évoluer son travail pour se maintenir dans l'emploi
- ✓ s'engager dans une formation, un stage, une démarche d'insertion
- ✓ rechercher un emploi
- ✓ se préparer à la reconversion ou à la cessation d'activité

Résultat : un **taux de satisfaction des participants de 80%**

Repères :

- **En 2016, les 140 sessions « Ateliers de l'inclusion » organisées totalisent 1.156 séances réalisées, pour un millier de bénéficiaires**
- 46% sont salariés, 37% sont non-salariés (dont 88% sont chefs d'exploitation) et 12% sont des actifs sans emploi
- 31% perçoivent le rSa ou la Prime d'activité

3. Pass' Agri : informer les adhérents en difficulté des aides existantes

En février 2017, la MSA lance Pass'Agri, (www.msa.fr/pass-agri), un guide en ligne, conçu pour informer ses adhérents, exploitants, employeurs et salariés, confrontés à une crise agricole, sur les aides et les dispositifs d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier.

Pass'Agri recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les solutions possibles pour réfléchir à son avenir professionnel.

Le guide répertorie sur un seul écran, l'ensemble des aides MSA, permettant d'obtenir une approche globale sur les dispositifs existants.

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Un parcours d'accompagnement en 4 temps

Adapté aux différentes situations des adhérents en difficulté, **quatre temps distincts** structurent Pass'Agri :

1. Mon activité professionnelle : cette rubrique, principalement dédiée aux exploitants et aux employeurs agricoles, liste une palette d'aides pour répondre à un besoin de trésorerie, gérer une situation d'urgence, bénéficier du dispositif « Se faire remplacer pour souffler ».

2. Mes droits : ce volet recense et présente les aides proposées par la MSA. En cas de baisse de revenus, les adhérents peuvent bénéficier de nouvelles prestations sociales pour surmonter un quotidien difficile sur le plan matériel. L'on retrouve notamment :

- Les « Rendez-vous prestations ». Ces rencontres, organisées avec l'assuré et son conseiller MSA, permettent de faire un point sur sa situation et de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé, logement, retraite et famille.

- En cas de baisse de revenus, Pass'Agri répertorie la Prime d'activité, le rSa, la CMU-C et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

3. Mes projets : cette rubrique veut favoriser l'accompagnement économique et social personnalisé. Objectifs : anticiper et favoriser la sortie de crise, aider à la remobilisation ou favoriser la reconversion professionnelle des ressortissants agricoles. Cette rubrique inclut les initiatives et formations MSA (par exemple, les ateliers collectifs - Avenir en soi, Coup de pouce connexion- ...) comme celles assurées par ses partenaires (Vivea, Chambres d'Agriculture, Agri'Collectif, Agefos PME, Fafsea...).

4. Mes soutiens : Ce volet décrit la dynamique MSA de prévention de risques psycho-sociaux mise en place pour aider des familles en difficulté (situations de stress, burn-out, dépression...). Cette rubrique présente donc les actions sur le terrain des 24 000 élus MSA, des travailleurs sociaux, des médecins du travail, ou des conseillers en prévention MSA. Sans oublier, les actions locales de prévention MSA, le travail des cellules pluridisciplinaires de prévention, le dispositif de la plateforme téléphonique Agri'écoute, la médiation familiale, la zoono-surveillance en agriculture...

Repères :

- **Plus de 16 000 connexions enregistrées depuis son lancement en février dernier.** En moyenne, on relève 3 000 visites mensuelles sur l'ensemble des caisses, soit 130 consultations par jour en semaine et près de 25 le week-end.
- Six sites Pass'Agri arrivent en tête du classement des recherches : www.msa.fr (11 800 pages vues/9000 visiteurs), MSA Gironde, MSA Armorique, MSA Auvergne, MSA Sud Aquitaine, MSA Midi-Pyrénées Sud et MSA Bourgogne.

Lien vidéo :

Présentation de Pass'Agri par Bruno Lachesnaie, directeur du développement de l'Action sanitaire et sociale la CCMSA : <http://www.msatv.fr/video/presentation-de-passagri/>

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

II. LA MSA : un défenseur légitime et un acteur incontournable des territoires ruraux

La MSA, déjà reconnue comme l'acteur clé du monde agricole, a la volonté de se positionner comme un interlocuteur privilégié du monde rural et un partenaire incontournable du développement social de ces territoires.

La MSA : un partenaire légitime des campagnes et des territoires ruraux

Cette présence de la MSA est illustrée par l'action de ses élus et délégués cantonaux, véritables maillons forts des territoires. Ils connaissent bien les réalités, les fragilités et les espoirs d'un monde agricole et rural, dont ils partagent les préoccupations quotidiennes. Aussi, leur rôle de veille et d'alerte sur les situations de grande fragilité, ou d'information et d'orientation sur les actions de la MSA et de ses partenaires, est une plus-value inestimable.

La MSA refuse d'abandonner les territoires ruraux

Aussi, tous les jours, la MSA perçoit, sur le terrain, les attentes d'un monde rural qui se sent délaissé face à une volonté publique permanente de centralisation. Consciente des menaces d'isolement des populations et de désertification des territoires ruraux, la MSA entend, au contraire, y conforter son ancrage et y pérenniser sa présence.

Cette dynamique de proximité est une des composantes de son ADN. Forte de son expérience, la MSA sait que les politiques publiques et l'accompagnement social ne démontrent une pleine efficacité qu'associés à une logique et démarche de proximité.

Repères :

La présence MSA en France :

- ▶ **1325 lieux d'accueil**, dont :
 - 502 points d'accueil MSA
 - 823 points d'accès mutualisés avec des partenaires (dont 710 Maisons de service au public)

Pour réaliser cet objectif, tout en respectant les contraintes imposées par les COG successives (*Illustration avec la COG 2016-2020 : réduction de 1300 postes sur 5 ans et diminution de 15% des dépenses de fonctionnement*), deux objectifs sont intrinsèquement liés : l'achèvement de la démarche des mutualisations de proximité entre caisses de MSA et le développement du périmètre d'activité de la MSA.

1. Les mutualisations de proximité entre caisses de MSA

Garantes du maintien des services MSA – et donc d'emplois – dans tous les départements, les mutualisations de proximité participent aussi à l'aménagement du territoire.

Rappel : en 2016, lors des négociations de la Convention d'objectifs et de gestion, l'Etat demande à la MSA de procéder à une seconde étape de fusions de caisses.

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Pour la MSA, celles-ci ne sont pas opportunes, risquant de générer une diminution de l'assise politique de la MSA (réduction du nombre de délégués et de la force des conseils d'administration), et une centralisation des activités préjudiciable à sa volonté de proximité sur les territoires. Or, cette assise politique permet de concrétiser l'accompagnement des populations au quotidien et d'orienter les politiques institutionnelles pour les rendre concrètes, pragmatiques, et en phase avec les besoins du terrain.

Aussi, la MSA va proposer, avec l'option du principe des mutualisations, une alternative à ses autorités de tutelle. Finalité : permettre le rapprochement entre 2 ou 3 caisses pour mutualiser les activités des services de production, tout en conservant intactes les activités de front-office (travailleurs sociaux, conseillers en prévention, conseillers en protection sociale).

Zoom sur l'avancée du projet :

En 2017, les premiers résultats du processus des mutualisations révèlent que la MSA est en parfaite conformité avec les engagements pris.

Principaux constats :

▶ Au niveau de la démarche :

- les 35 caisses sont constituées en 16 binômes et trinômes, en un peu plus d'un an, à peine
- les 35 caisses ont chacune élaboré, à deux ou trois caisses, leur programme local de mutualisation, sur la base d'un diagnostic partagé et d'un document d'orientation, conforme aux axes institutionnels définis
- Ces 16 programmes locaux de mutualisation sont validés par le Conseil central

▶ Au niveau du contenu : les mutualisations vont concerner près de 37% des personnels, dont majoritairement des personnels de production.

▶ Au niveau du calendrier : les opérations, en termes de montée en charge, se concrétiseront majoritairement en 2018. Ce respect des plannings représente aussi un gage de crédibilité important pour la MSA.

A souligner : le sens de l'adaptation, l'engagement et les efforts de formation des personnels des 35 caisses face à ces opérations d'envergure.

Repères :

- Le réseau MSA, ce sont 17 000 salariés, répartis entre la caisse centrale CCMSA, les 35 MSA et trois structures informatiques.

Les mutualisations : vecteurs clés du maintien de la proximité sur les territoires ruraux

Les choix, en termes de méthode et d'approche politique, retenus par la MSA pour bâtir ces projets de mutualisations de proximité sont pertinents.

Ils confortent la MSA dans son rôle d'acteur de référence dans les territoires ruraux car :

- Les caisses d'affiliation restent les interlocuteurs directs de leurs assurés. Ce qui permet de conserver leurs repères et garantit une continuité dans les projets en cours et à venir

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

- La construction des projets locaux de mutualisation intègre la volonté politique de conserver une activité de production, dans un site par département, pour participer à l'activité économique sur les territoires
- plus généralement, la recherche d'équilibre entre les sites des différentes caisses traduit bien la responsabilité que la MSA entend assumer vis-à-vis des territoires et son souhait de contribuer à leur attractivité.

En résumé : Outre le fait de renforcer la MSA dans son rôle d'opérateur de protection sociale et d'organisation professionnelle agricole, les mutualisations de proximité traduisent la responsabilité prise par la MSA pour contribuer à l'attractivité de ces territoires. Celles-ci ont pour mission de renforcer la cohésion sociale et permettre de réduire des fractures territoriales d'ordre sanitaire, sociale ou numérique.

2. Le développement du périmètre de l'activité de la MSA

Seul bémol, ce seul effort de mutualisations ne suffira pas à pérenniser sa présence sur les territoires ruraux. Face à la baisse de la population protégée et les efforts financiers et humains exigés, un développement de l'activité de la MSA s'avère indispensable à court, moyen et long terme.

Consciente de ces enjeux, la MSA envisage 3 pistes de développement pour les activités du régime agricole :

- **Elargir les critères d'affiliation du régime agricole aux entreprises de l'agroalimentaire. Une perspective d'autant plus logique que l'activité agro-alimentaire est le prolongement de l'activité agricole**

Résultat escompté : la MSA pourrait alors devenir le seul régime d'affiliation pour l'ensemble du secteur. La MSA n'hésite pas à pointer l'incohérence de la réglementation actuelle pour les entreprises du secteur agroalimentaire. Le régime de protection sociale applicable à ces activités ne dépendant pas de la nature de l'activité, mais du cadre juridique dans lequel celle-ci est exercée. Concrètement, une entreprise sous forme coopérative comme Sodiaal relève de la MSA, contrairement à Lactalis, qui en ayant adopté une forme sociétaire, relève du régime général. Cette situation, pouvant conduire les salariés d'un même groupe à relever de régimes sociaux différents selon leur rattachement ou au gré des évolutions de carrière et/ou des rachats d'entreprises, empêche le déploiement de l'expertise et des actions de la MSA, surtout en matière de prévention des risques professionnels.

- **Elargir les critères d'affiliation du régime agricole aux filiales de 3^e niveau de tous les types d'entreprise agricole - coopératives, groupements professionnels agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole - pour répondre aux enjeux de diversification des entreprises agricoles, tout en préservant les atouts d'un même régime de protection sociale au sein des groupes).** Avantage : harmoniser les règles de protection sociale au sein des groupes agricoles à certaines activités économiques du monde rural (petits artisans, commerçants...).
- **Proposer une offre d'accompagnement de la ruralité déclinable sur plusieurs volets :** offre d'accueil, action sanitaire, sociale ou de prévention, animation des territoires, conseil aux entreprises sur les volets formation, santé sécurité au travail et simplification administrative. A cet égard, la fédération nationale de l'offre de services (Fnos MSA) est chargée d'animer le réseau des MSA et des MSA Services, de mutualiser les compétences et les expériences, et de développer les réponses aux nouveaux besoins des populations agricoles et rurales.

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

- **Capitaliser et valoriser les atouts du guichet unique MSA** : Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre : santé, famille, retraite, AT-MP... Elle assure le recouvrement non seulement des cotisations et contributions sociales, mais également de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public de la Sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels. Points forts : une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

La MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – venant compléter la protection sociale, en créant de l'animation et du lien social en milieu rural.

Moyens d'actions envisagés, via le guichet unique, au profit des territoires ruraux :

- assurer la réalisation de projets pour le compte d'autres régimes sociaux. Un exemple avec le portail Mesdroits sociaux.fr. La MSA, développeur de ce projet, en est aujourd'hui l'opérateur.
- Valoriser les expertises et savoir-faire. Exemple : développement du Système informatique pour le compte des DOM ou des CGSS (St Barth, Mayotte)

Cette capacité d'initiative et les expertises de la MSA sont des ambassadeurs de choix pour conforter ses ambitions d'ancrage sur les territoires ruraux.

Repères :

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la **couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit** : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

III. Social : des réformes à engager avec des délais contraints et des moyens limités

Revendiquant des valeurs de solidarité et de responsabilité, et s'inscrivant dans une démarche de développement durable, la MSA est une entreprise engagée. Sa vocation : garantir l'accès aux droits, favoriser l'initiative locale et l'ancrage sur les territoires ruraux, accompagner les plus fragiles, favoriser le dialogue et le lien social, et impulser une culture d'entreprise favorisant le bien-être au travail et le respect de ses valeurs.

Elle réalise ces missions dans un contexte morose pour l'agriculture. Avec, en toile de fond d'incessantes mais nécessaires réformes, impulsées à une cadence accélérée et des moyens, de plus en plus limités, imposés par la COG 2016-2020.

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Cette situation pourrait conduire au pessimisme, voire au repli sur soi. Mais ce serait méconnaître la MSA. Au contraire, ses valeurs mutualistes prennent tout leur sens dans ce contexte difficile. Sa capacité d'initiative doit s'amplifier, le droit à l'erreur est permis, et ses spécificités (guichet unique, ancrage dans la ruralité, gouvernance, offre de services, partenariat) doivent être valorisées et confortées.

Dans ce contexte, de nombreuses réformes ont éclos dans des délais contraints, avec des moyens limités.

Eclairages sur la prime d'activité, la LURA, la DSN et le nouveau TESA :

- ▶ **Prime d'activité** : la fusion entre le RSA activité et la prime pour l'emploi pour devenir la Prime d'Activité est intervenue le 1^{er} janvier 2016. Sur 60 000 dossiers de demandes escomptés, la MSA en a reçus plus de 200 000. Une mise en application ponctuée de freins au démarrage : un système de révisions trimestrielles, une dématérialisation via un service en ligne, mais reposant encore largement, en réalité, sur le traitement papier en raison de problèmes d'accès et de la complexité du système informatique..., une absence notable de moyens supplémentaires, d'où des stocks conséquents (actuellement en voie de résorption).

Concrètement, la prime d'activité représente 171 € par mois, dont 152 € pour les salariés agricole et 204€ pour les exploitants (cf chiffres avril 2017). De plus, 61 % des bénéficiaires concernés sont des salariés agricoles, 39 % des exploitants. L'action de la MSA a aussi porté sur les droits des exploitants en déficit. Force est de constater que, bien souvent, une réforme est d'abord conçue pour les salariés. Les spécificités des non-salariés ne sont prises en compte que dans un deuxième temps.

- ▶ **LURA (Liquidation Unique de retraite des Régimes Alignés)**
Cette mesure concerne les salariés agricoles, le régime général et le RSI. Pour rappel, la LURA permet aux assurés ayant cotisé à différents régimes de sécurité sociale (salariés du régime général, du régime agricole et artisans-commerçants) de recevoir un unique versement de retraite, émanant, en principe, du tout dernier régime d'affiliation. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2017, la liquidation des droits sera réalisée par le dernier régime d'activité et non plus par chacun d'entre eux. Avec la LURA, la MSA s'attend à perdre une partie de son activité de liquidation de retraite des salariés, compensée par le développement de l'activité d'information et de conseil aux futurs retraités.
- ▶ **DSN (Déclaration Sociale Nominative)**

Présentée comme une simplification, la DSN est aussi une source de perturbation pour le milieu agricole, habitué à l'appel chiffré et présentant des spécificités (TPE, cotisations conventionnelles...). La montée en charge est satisfaisante en volume avec 74 % de la cible entrée dans la phase 3 de la DSN (déclaration et paiement des cotisations), soit 89 571 entreprises agricoles. Néanmoins, un accompagnement fort de la MSA est nécessaire tant auprès des éditeurs de logiciels comptables que des entreprises. Un énorme travail pour les caisses de MSA !

- ▶ **Le nouveau TESA :**

Elargi aux CDI, dématérialisé, le nouveau Tesa sera disponible dès le 1^{er} janvier 2018, avec un lot de nouvelles fonctionnalités : déclaration d'embauche et évolution du contrat de travail, émission des bulletins de paie et des documents relatifs aux ressources humaines (certificat de travail, registre unique du personnel, attestation Pôle emploi...), récapitulatif mensuel des cotisations. Les

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

entreprises, déclarant leur intention d'utiliser le nouveau TESA en 2018 pour les CDI, sont dispensées de la migration DSN en 2017. De même, la MSA acceptera le cumul DSN/TESA pour une même entreprise si elle le souhaite (DSN pour certains CDI, TESA pour des saisonniers).

Contacts presse CCMSA :

Caroline Tonini

Ligne directe : 01 41 63 70 97 - Mobile : 06 34 46 06 35
Courriel : tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine Vieuille

Ligne directe : 01 41 63 72 41
Courriel : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr